

8 stewards de proximité

Référence : VDN 26/075 du 08/05/2026



Ville de
NOUMÉA

Employeur : Mairie de Nouméa

Corps ou Cadre d'emploi / Domaine : ACDP - Grille 1 Echelon 5

Direction : de la police municipale

**Durée de résidence exigée
pour le recrutement sur titre :**

Lieu de travail : Nouméa

Poste à pourvoir : Septembre 2026

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 8 mai 2026

Date limite de candidature : Vendredi 29 mai 2026

Détails de l'offre :

La ville de Nouméa et ses 1 500 collaborateurs sont engagés quotidiennement au service des 86 000 Nouméens. Ils œuvrent au développement de la Ville avec plus de 200 équipements et services en lien avec les nombreux domaines de compétence dévolus à la Commune.

Placée sous l'autorité directe du Secrétaire général chargé du pôle sécurité, la direction de la police municipale a pour mission générale d'assurer, en tout temps et sur l'ensemble du territoire communal, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle agit également dans le cadre de ses compétences judiciaires, sous le contrôle du procureur de la République, dans la lutte contre la délinquance et l'insécurité routière. La direction de la police municipale comprend le pôle opérationnel qui est composé de cinq unités, une de coordination, quatre de voie publique et le service coordination administrative et financière.

L'unité de sécurité et de proximité fait partie de ces quatre unités de voie publique. Elle assure, par ses brigades territoriales, les missions de prévention et d'intervention sur la voie publique et de police de proximité. Sa brigade des stewards de proximité est, quant à elle, chargée des patrouilles pédestres ou cyclistes qui permettent une présence de prévention sur la voie publique.

Missions :

Sous l'autorité du chef de brigade et de son adjoint, l'agent retenu aura pour mission principale de patrouiller sur le territoire communal afin de signaler les désordres et/ou dysfonctionnements sur l'espace public (propreté urbaine, dégradation de mobiliers, espaces verts, voirie et dépendances, etc.), en lien avec les unités de la police municipale. Il intervient en premier niveau et veille au retour à la normale.

Dans ce cadre, l'agent devra notamment :

- Patrouiller sur l'ensemble du territoire communal, par secteurs ;
- Signaler des incivilités et des flagrants délits auprès des services habilités à intervenir ;
- Réaliser des patrouilles préventives pédestres et cyclistes ;
- Développer des relations de proximité avec les usagers du domaine public ;
- Assurer la diffusion des messages de prévention : conduites à risque, démarches écoresponsables (dépôts sauvages, abandon de véhicules épaves, réglementation sur les occupations du domaine public communal, risque requin, etc.).

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Variabilité du temps de travail selon les horaires des autres partenaires et du public, en fonction des événements ;
- Port d'une tenue distinctive ;
- Travail en extérieur, dans des lieux sensibles ;
- Travail possible les week-ends ;
- Adaptabilité aux situations, exposition à des situations de tensions physique et émotionnelle.

Profil du candidat**Savoir / Connaissance / Diplôme exigé :**

- Connaissances des domaines de compétences de la police municipale et de la police nationale ;
- Connaissance des métiers, organisation, équipements et fonctionnement de l'espace public ;
- Maîtrise de la réglementation du domaine public ;
- Connaissances des techniques de communication écrite et orale ;
- Notions bureautiques et informatiques ;
- Avoir une excellente condition physique ;
- Avoir le sens du service public, du devoir, du commandement et le respect du devoir de réserve ;
- Être rigoureux, réactif, avoir de fortes capacités d'adaptation et une solide maîtrise de soi.

Contact et informations complémentaires :

Monsieur Antoine DONGOC, directeur de la police municipale
Tél. : 25.23.23 - mail : antoine.dongoc@ville-noumea.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Votre candidature doit **obligatoirement** comporter les documents suivants :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae (CV) détaillé ;
- la fiche de renseignements dûment complétée à [télécharger ici \(site DRHFPNC\)](#) ;
- l'attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle à [télécharger ici \(site DRHFPNC\)](#) ;
- la photocopie des diplômes ;
- pour les fonctionnaires, l'arrêté de dernière situation administrative ;
- les justificatifs concernant la citoyenneté ou la durée de résidence *si nécessaire* (liste des pièces à fournir dans le document "notice explicative" à [télécharger ici \(site DRHFPNC\)](#)) ;
- pour les fonctionnaires, la demande de changement de corps ou cadre d'emploi *si nécessaire* (demande à [télécharger ici \(site DRHFPNC\)](#)).

Votre candidature, précisant la référence de l'offre, doit parvenir au maire de la ville de Nouméa **prioritairement** par :

- mail : mairie.recrutement@ville-noumea.nc

En cas d'impossibilité de candidater par le biais de la messagerie électronique, les dossiers de candidatures peuvent parvenir au maire de la ville de Nouméa par :

- Voie postale : BP K1 - 98849 Nouméa Cedex
- Dépôt physique : 16, rue du général Mangin Nouméa

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.